

**SESSION DU CONSEIL N° 95-1
8 février 1995**

Compte rendu de discussion

Les représentants suppléants désignés du Conseil se sont réunis à Montréal le 8 février 1995 dans le cadre d'une session spéciale. L'ordre du jour et la liste des délégués figurent aux annexes «A» et «B» respectivement. M. Anthony Clarke (Canada) a présidé la réunion.

COMPTE RENDU DE DISCUSSION (27 OCTOBRE 1994)

a) Adoption

Le compte rendu de discussion est adopté sans modifications.

b) Questions en suspens

L'adoption de la résolution n° 95-1 (annexe «C») officialise la création du Comité permanent général.

L'adoption de la résolution n° 95-2 (annexe «D») officialise l'adoption du programme et du budget pour 1995. Le Secrétariat intégrera les modifications que demandera le Canada et diffusera la version définitive aux Parties et au CCPM.

Suivi: Canada, Secrétariat

Le Canada et le Mexique ont confirmé leur engagement de procéder sous peu au paiement de leur contribution pour 1994. Dans le contexte de la résolution n° 94-2, toutes les Parties ont reconnu qu'il est nécessaire de communiquer sans délai au Secrétariat leur calendrier de paiements concernant la contribution pour 1995.

Suivi: toutes les Parties

La version définitive de la série de règles régissant le fonctionnement de la Commission sont disponibles en français et en anglais. La version espagnole le sera une fois que le Mexique aura fini de l'examiner.

Suivi: Mexique

RAPPORT DU DIRECTEUR EXÉCUTIF

Dans son rapport, le Directeur exécutif fait des commentaires sur les installations de la Commission, il fait une mise à jour sur la dotation en personnel du Secrétariat et il indique les éléments du Programme qui peuvent mener à des résultats à court terme. Les points suivants sont soulevés lors de la discussion :

- il faudrait examiner les activités exécutées dans le cadre du programme afin de contribuer à réunir les diverses listes prioritaires de substances qui ont été établies au fil des ans et de faciliter l'apparition de réponses régionales au programme environnemental global;

- tout doit être mis en oeuvre pour tirer profit des liens qui existent entre les diverses activités du programme;
- il faudrait établir un échéancier pour la mise en oeuvre du programme de 1995;
- il faudrait établir et diffuser un organigramme du Secrétariat.

Suivi: Directeur exécutif

RAPPORT ANNUEL

Les participants discutent de trois questions distinctes : le moment de la publication du rapport annuel, le choix de sujets (thèmes) spéciaux, et le lien entre les rapports portant sur des sujets spéciaux et le rapport annuel. Les participants insistent sur le fait que le rapport annuel doit concorder avec la portée et la couverture précisées dans l'Accord.

Il est convenu que le rapport annuel devrait être publié à la fin de 1995 ou au début de 1996. Outre l'efficacité énergétique, il pourrait y avoir d'autres thèmes ou sujets spéciaux possibles : les polluants toxiques, l'application de la législation, la conservation et, les activités de sensibilisation et la portée. Il faudrait analyser la possibilité de présenter au Conseil, à l'occasion de sa prochaine session ordinaire, un certain nombre d'options concernant les thèmes et les partenariats possibles. Une publication générale décrivant la Commission pourrait être rédigée en vue d'être diffusée à l'occasion de la prochaine session ordinaire du Conseil. Il faut tenir les ministres au courant des progrès réalisés. Le Comité permanent général supervisera la rédaction du rapport annuel et des rapports portant sur des sujets spéciaux, et il associera le CCPM à ce travail.

Suivi: Comité permanent général

EXPANSION DE L'ALENA

À la suite d'un bref échange sur le sujet, il est conclu qu'il est prématuré pour la Commission de prendre des actions concrètes dans ce domaine.

Suivi: Question en suspens

PROCHAINE SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL

Après une brève discussion, il est convenu que la prochaine session ordinaire du Conseil devrait avoir lieu à la fin du mois d'août. Le pays hôte sera le Mexique. Le programme comprendrait une soirée et une séance d'une journée entière (privée et publique) pour les ministres, précédée d'une séance d'une journée entière pour les représentants suppléants et, en même temps, d'une réunion du CCPM. Les Parties consulteront leur ministre respectif sur la date proposée pour la tenue de cette session. Le Comité permanent général supervisera le processus de planification et associera le CCPM à ce travail.

Suivi: Comité permanent général

LIGNES DIRECTRICES CONCERNANT LES COMMUNICATIONS FACTUELLES

Dans son exposé, M. Greg Block, du Secrétariat, présente les grandes lignes de l'ébauche de lignes directrices que le Secrétariat a établie, en insistant sur la nécessité que ces dernières reflètent le langage de l'Accord tout en garantissant un traitement du processus équitable et transparent.

Il est conclu de confier en priorité au Comité permanent général le travail d'établir l'ébauche des lignes directrices. D'ici le 15 mars, les représentants suppléants recevront un rapport d'activité incluant toutes les questions en suspens. Avant qu'elle ne soit finalisée, l'ébauche des lignes directrices devrait faire l'objet de consultations publiques avec le CCPM qui coordonnera ces consultations ainsi que les consultations entreprises par chacune des parties. Le Secrétariat se servira de l'ébauche des lignes directrices comme instrument de référence en attendant que le Conseil donne son aval.

Suivi: Comité permanent général

LOGO DE LA COMMISSION

Rachel Vincent, du Secrétariat, présente le projet de logo proposé pour la Commission. Ce concept, mis au point avec l'aide d'un cabinet d'experts-conseils, est le résultat d'un concours auquel ont pris part des agences de graphisme des trois pays.

Le Secrétariat fournira aux représentants suppléants un dossier de présentation expliquant le processus qui a été suivi, les options définitives qui ont été obtenues et la raison pour laquelle le logo privilégié a été choisi. Le dossier permettra aux membres du Conseil de prendre une décision éclairée au sujet du logo.

Suivi: Secrétariat, Parties

MISE À JOUR - PRÉSIDENT DU CCPM

Le président du CCPM, M. Jacques Gérin, se joint à la session par téléphone. Il rend compte de la dernière réunion du Comité, et il fait ressortir les trois avis précis qui ont été envoyés au Conseil, l'effort consacré à l'établissement du plan de travail du Comité, ainsi que l'intérêt des membres à l'égard de la préparation des lignes directrices concernant les communications factuelles et le rapport annuel. Il rend compte aussi du projet actuel de tenir une séance publique à Montréal, en avril.

RAPPORT FINANCIER TRIMESTRIEL

Le Secrétariat fait savoir que, bien que l'état financier trimestriel au 31 décembre ne soit pas prêt à être examiné, les premières indications sont que le montant des fonds non utilisés en 1994 sera de l'ordre d'un million de dollars US. Les membres conviennent d'étudier une demande de la part du Secrétariat pour que le solde intégral soit reporté au budget de 1995. Cette demande sera formulée officiellement au moment où le rapport trimestriel sera présenté aux Parties.

Suivi: Secrétariat

BULLETIN DU SECRÉTARIAT

Rachel Vincent, du Secrétariat, présente le concept d'un bulletin trimestriel du Secrétariat et explique que ce dernier a l'intention de publier en mars un premier numéro de 5 000 exemplaires environ. Le bulletin servira principalement à renseigner le public intéressé sur les activités du Secrétariat, et il présentera un calendrier des activités prévues.

Les membres font bon accueil au projet du Secrétariat, ils avertissent de faire preuve de prudence dans la rédaction des articles et ils demandent d'être consultés si un article fait référence à une

Partie donnée. Ils considéreront d'un oeil favorable le fait que leur ministre respectif présente un message dans le premier numéro.

Suivi: Parties, Secrétariat

La séance est levée à 16 h 30

Auteur : Gilles Lamoureux
9 mars 1995

RÉUNION DES REPRÉSENTANTS SUPPLÉANTS

Montréal, le 8 février 1995

Ordre du jour provisoire (révisé)

- 9 h 00 - 9 h 15 REMARQUES D'OUVERTURE DU PRÉSIDENT
- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 9 h 15 - 13h 00 COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU 27 OCTOBRE 1994
- revue et adoption
 - affaires en suspens
 - adoption du Programme et Budget 1995
 - paiement des contributions (Résolution 94-2)
- RAPPORT DU DIRECTEUR EXÉCUTIF
- RAPPORT ANNUEL:
- Rapport
 - Sujets spéciaux
- EXPANSION DE L'ALÉNA
- PROCHAINE SESSION RÉGULIÈRE DU CONSEIL
- 12:h 00 - 13 h 00 LIGNES DIRECTRICES RÉGISSANT LES SOUMISSIONS
(Présentation)
- 13 h 00 - 15 h 00 DÉJEUNER
- 15 h 00 - 16 h 30 MISE À JOUR PAR LE PRÉSIDENT DU CCPM (par téléphone)
- POINTS REPORTÉS DE LA SÉANCE DU MATIN
- AUTRES QUESTIONS
- Logo de la Commission
 - Accords de siège
 - Rapports financiers

RÉUNION DES REPRÉSENTANTS SUPPLÉANTS

Montréal, 7-8 février 1995

Délégués

CANADA

Représentant suppléant : Tony Clarke

Alex Manson
Andy Bowcott
Ann Cronin-Cossette
Denis Langlois

MEXICO

Représentant suppléant: Miguel Limon Rojas

Mario Aguilar
Javier Cabrera
Raul Urteaga
Santiago Plouin
Jaime Palafox
Alberto Jaime

ÉTATS-UNIS

Représentant suppléant: William Nitze

Susanne Fleek
Jennifer Haverkamp
Bill Pistor
Ann Rowley

CCPM

Représentant: Jacques Gérin (via la conférence téléphonique)
Jean Richardson

Commission de coopération
environnementale

Comisión para la
Cooperación Ambiental

Commission for
Environmental Cooperation

Conseil

Consejo

Council

Annexe C

Montréal, le 8 février 1995

RÉSOLUTION DU CONSEIL # 95-1

Comité permanent général

LE CONSEIL :

NOTANT que le paragraphe 9(5) de l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement (l' "Accord") autorise le Conseil à établir des comités, des groupes de travail ou des groupes d'experts spéciaux ou permanents, et à leur déléguer des responsabilités;

ET, de plus, qu'un groupe de travail non officiel du Conseil s'est chargé jusqu'à ce jour des nombreux aspects liés à la mise en oeuvre de l'Accord;

Approuve par la présente la constitution d'un Comité permanent général composé de représentants de chacune des Parties dans le but d'assurer des communications régulières entre le Secrétariat et les Parties sur tous les aspects qui se rapportent à la mise en oeuvre de l'Accord. Les représentants des Parties siégeant au Comité agiront comme premiers points de contact de leur gouvernement respectif auprès du Secrétariat, relativement à la mise en oeuvre de l'Accord, et ils veilleront à ce que l'on donne suite en temps opportun aux informations ou aux mesures dont le Secrétariat aura besoin. Le Comité permanent général communiquera régulièrement avec le Directeur exécutif ou un représentant désigné du Secrétariat, en personne ou par conférence téléphonique, afin d'échanger des informations et des points de vue sur les questions clés suivantes :

- l'élaboration et la mise en oeuvre du programme et du budget annuels, y compris l'examen des propositions de projet pour lesquelles des ressources seront puisées dans le Fonds de mise en oeuvre de projets qui est décrit dans le programme et budget annuels;
- préparation du rapport annuel;
- les questions liées à l'application des articles 14 et 15 de l'Accord;
- les activités coopératives qu'entreprennent le Secrétariat et les Parties en Accord avec le programme et budget annuels et/ou en exécution de l'Accord;
- le moment auquel les gouvernements participeront à des réunions d'experts, ainsi que la nature de leur participation;
- d'autres questions d'intérêt réciproque.

Le Comité permanent général est établi sans porter préjudice à la capacité qu'a le Conseil d'établir d'autres comités, groupes de travail ou groupes d'experts spéciaux ou permanents pour agir à titre de sous-comités du Comité permanent général, ou pour fournir à ce dernier des conseils de la part d'experts non gouvernementaux sur les questions clés énumérées ci-dessus.

Approuvé au nom du Conseil par :

José Luis Samaniego (Mexique)
William Nitze (États-Unis)
Tony Clarke (Canada)

Certifié par :

Victor Lichtinger
Directeur exécutif

Commission de coopération
environnementale

Comisión para la
Cooperación Ambiental

Commission for
Environmental Cooperation

Conseil

Consejo

Council

Annexe D

Montréal, le 8 février 1995

RÉSOLUTION DU CONSEIL N° 95-2

Programme et budget de 1995

LE CONSEIL :

Approuve par la présente le projet de programme et budget de 1995, daté du 19 janvier 1995;

Autorise le Directeur exécutif à mettre en oeuvre le Programme de 1995, y compris l'élaboration des propositions qui seront financées par le Fonds de mise en oeuvre de projets, tel que prévu dans le Programme en consultation avec le Comité permanent général et en conformité avec l'Accord et les règles et résolutions adoptées par le Conseil.

Approuvé au nom du Conseil par :

José Luis Samaniego (Mexique)

William Nitze (États-Unis)

Tony Clarke (Canada)

Certifié par :

Victor Lichtinger
Directeur exécutif

